

2025-05-06 Débat 50-1 sur le thème de « La souveraineté énergétique de la France ».
Intervention de Franck Montaugé

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Par un raccourci très signifiant des enjeux, le ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg, disait il y a quelques années : « *L'énergie c'est l'industrie de l'industrie* ». Et oui, l'énergie est fondamentale pour l'avenir de la France en Europe et dans le monde, les conditions de vie et de pouvoir d'achat de tous les Français. Et le sujet du débat proposé aujourd'hui est ou devrait être au cœur de la « Stratégie française énergie climat ».

Depuis la loi « énergie – climat » votée en 2019, cette stratégie, traduite dans une loi de programmation quinquennale, devait traiter l'adaptation au changement climatique à travers le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la décarbonation avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC) actualisée et la politique de l'énergie avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

À ce jour et au-delà de quelques consultations publiques, aucun de ces sujets majeurs pour la souveraineté nationale n'a été soumis au Parlement pour vote. Pour ce qui est relatif à l'énergie l'obligation est pourtant claire. Extrait du code de l'énergie, je cite :

« Une loi détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique ».

« Ces objectifs précisent les réductions d'émission de gaz à effet de serre, de consommation de l'énergie finale, le niveau de développement des énergies renouvelables, la diversification du mix de production de l'électricité et les priorités de rénovation énergétique dans le bâtiment.

Pour les départements d'outre-mer sont fixés les objectifs permettant d'atteindre ou de maintenir leur autonomie énergétique ».

Cette loi doit être révisée tous les 5 ans et si elle avait existé, sa dernière révision aurait dû être votée avant le 1^{er} juillet 2023. Il n'en a rien été ! Et la loi votée au Sénat n'aborde pas tous ces sujets fondamentaux.

Depuis 2022, sur tous les bancs du Sénat, nous demandons le respect du Code de l'énergie et la discussion approfondie de la politique énergétique de la France par la représentation nationale. Sur son volet énergie, la PPE version 3, prise par décret, aurait été une des résultantes de cette loi dite de programmation énergie-climat (LPEC), discutée et votée préalablement par le Parlement.

Et puis en 2024, le Président de la République a déclenché la dissolution de l'Assemblée nationale. Et depuis, plus aucun gouvernement ne veut engager ce débat parlementaire, pourtant capital pour l'avenir de notre pays.

La 3^{ème} version de la PPE serait donc promulguée sans véritable débat parlementaire préalable. Jusqu'ici, le Gouvernement nous demande de prendre acte de cette nouvelle version de la PPE pour laquelle de nombreux acteurs ont pu s'exprimer – c'est très bien – en faisant des propositions... sauf les parlementaires es qualité ! L'Exécutif ne s'est jusqu'ici conformé ni à la lettre ni à l'esprit de la Constitution. Nous sommes dans une situation flagrante de déni démocratique et de contournement des institutions de la République ! La loi doit être appliquée et en premier lieu par l'État. Les institutions de la République doivent être respectées, le Parlement en l'occurrence.

Alors comment faut-il comprendre cette proposition soudaine de débat 50-1 sur « La souveraineté énergétique de la France » ? Non seulement le débat de cet après-midi ne permet pas de discuter sur le fond de la loi de programmation énergie-climat prévue par les textes en vigueur mais il n'oblige en rien le Gouvernement, à la différence d'une loi débattue et votée en bonne et due forme législative.

Alors de nouveau, nous demandons au Président de la République et au Gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi de programmation quinquennale énergie-climat. Et je me permets de rappeler ici le propos de l'ancien ministre de l'Économie Antoine Armand, je cite :

« La construction de cette loi énergétique doit être un temps fort de société. Pour redonner toute sa place au Parlement... cette loi de programmation devrait être mise en cohérence avec le temps énergétique, qui est un temps de l'industrie et de la souveraineté. » On ne saurait mieux dire !

À ce projet doit être jointe une robuste étude d'impact permettant de faire le point sur les résultats climatiques et énergétiques de la France. Nous ne disposons de rien de tel ! Au-delà des dépenses déjà réalisées ou engagées dont un récapitulatif fiable serait utile, les projections doivent mettre en exergue les efforts financiers qui seront nécessaires dans les années à venir pour l'ensemble des acteurs de la société dont les collectivités territoriales.

Pour le débat d'aujourd'hui, il est utile de s'interroger sur le sens à donner au concept de « souveraineté énergétique ». Toutes les énergies sont en réalité soumises à des formes de dépendance plus ou moins fortes. Ne nous voilons pas la face, nous sommes vulnérables et nous le resterons !

Dès lors, le rôle de l'État est de tenir compte des risques de vulnérabilité de notre système énergétique, que ce soit à l'égard des aléas externes, géopolitiques notamment, que des risques que le système génère pour lui-même. Cette problématique doit être prise en compte dans une loi de programmation énergie-climat fixant nos objectifs climatiques, énergétiques et industriels à moyen et long terme, sur un horizon de 20 à 30 ans. Elle doit prévoir, comme le fait le [rapport PISANI-MAHFOUZ](#) qui pose très bien les enjeux et les problématiques de financement de l'action, les moyens financiers nécessaires.

Le défaut d'une telle démarche programmatique dans les années 80-90 nous a certainement coûté très cher. Je pense ici à la filière industrielle nucléaire dont les enjeux stratégiques ont été laissés de côté et à la filière des énergies renouvelables dont la dimension productive nationale en matière de construction n'a jamais été un objectif politique majeur.

Dans le cadre de ses prérogatives, le Parlement doit aussi, systématiquement et régulièrement, évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques publiques en matière d'énergie et de climat. À propos des vulnérabilités de notre système énergétique, l'État doit se doter des moyens permettant de sécuriser les approvisionnements des chaînes de valeurs énergétiques et de réduire nos dépendances actuelles.

Au-delà de ce que font aujourd'hui le service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE), les délégations interministérielles au nouveau nucléaire et aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI), je vous demande Monsieur le Premier Ministre ce que, dans un contexte budgétaire public très dégradé, vous prévoyez de faire pour diminuer nos vulnérabilités.

L'étude de référence de RTE sur les « [futurs énergétiques 2050](#) » met en exergue la problématique de la sécurité d'approvisionnement en métaux nécessaires à la transition du système énergétique. Une politique spécifique doit en résulter. Le Parlement sous des formes appropriées eu égard aux enjeux stratégiques concernés devrait être impliqué, aussi, dans ce processus.

Je voudrais ici rappeler les positions de principe de mon groupe relatives au mix énergétique et à sa mise en œuvre. Au préalable il convient d'être aussi clair que possible sur les hypothèses de consommation nationale à moyen et long terme. L'électrification des usages, qu'il s'agisse de transport, de bâtiment, d'industrie et d'économie en général, conduira selon l'efficacité réelle des process et en sus des comportements effectifs de sobriété des consommateurs à des volumes d'électricité pouvant varier sensiblement.

Par exemple, au-delà de la décarbonation de l'existant, la profondeur de la réindustrialisation aura un effet direct sur le niveau de la consommation d'électricité. À ce propos, l'actualité d'Arcelor Mittal et de très nombreuses autres entreprises françaises de toutes tailles, avec son cortège de licenciements et d'emplois supprimés, fait obligation au gouvernement de nous dire quelles sont ses projections en matière d'industries nouvelles sur le sol français et comment il entend répondre aux nombreuses défaillances en cours.

Monsieur le Ministre, quelles sont vos projections de solde industriel et d'emplois à court, moyen et long terme ? Les décisions concernant le mix énergétique se prennent – on le sait – pour 40, 50 ans voire plus. Les dépenses afférentes doivent être optimisées, a fortiori dans un contexte budgétaire et de dette dégradé pour longtemps je le crains. Tant en ce qui concerne l'efficacité des process que la sobriété des usages, quelles sont vos plans d'action par secteur et les moyens financiers que vous y affectez ?

Nous n'avons pas aujourd'hui une visibilité suffisante sur l'impact projeté des politiques publiques en matière de rénovation thermique des bâtiments, aux politiques de l'habitat en général, à la façon de travailler et de commercer, à la mobilité et à la transition écologique des activités industrielles.

Au regard du rythme constaté de progression de la décarbonation, ne faut-il pas que RTE propose un scénario de moindre consommation d'électricité, peut-être plus réaliste ? Quelles sont vos trajectoires de consommation et quelle composition de mix en déduisez-vous ? Vos prédécesseurs n'ont jamais voulu se référer explicitement aux scénarios de mix à horizon 2050 de RTE.

Pourtant les décisions annoncées dans le discours de Belfort et les déploiements des énergies renouvelables (EnR) projetés sont proches du scénario N 03 à 50% de nucléaire et 50% d'EnR. On constate par ailleurs que c'est le scénario de moindres coûts complets de production, de réseaux de transport et de distribution ainsi que de flexibilités. Quelle est votre projection des différents modes de production à horizon 2060 ? Comment prenez-vous en compte les risques et les incertitudes relatifs aux choix technologiques que vous avez retenus ? En tout état de cause, nous souhaitons que les coûts complets des différents moyens de production soient objectivement pris en compte dans la formation des prix et des tarifs.

Pour nous, deux principes doivent être absolument respectés :

1. La rémunération des producteurs doit couvrir leurs coûts complets, c'est-à-dire les coûts moyens actualisés (LCOE), les coûts système (secours et stockage) et les coûts des externalités, positives ou négatives. Les tarifs de rachat doivent être fixés en conséquence.
2. Les tarifs réglementés doivent être protégés et ré introduits pour certains, ils doivent refléter les coûts complets du MWh produit.

Alors Monsieur le Ministre, comment l'État compte-t-il arbitrer ce différend dont nous comprenons qu'avec la question de la participation de l'État au financement des investissements d'EDF il a été un motif de non-reconduction de Monsieur Rémond à la tête de l'entreprise ?

Au-delà des accords européens de principe et de la mise en œuvre des CFD (contrats pour différence), PPA (Power Purchase Agreement « contrat d'achat d'électricité »), CAPN (contrats d'allocation de production nucléaire) et autres « contrats à terme » pour lesquels nous souhaitons avoir un point de situation, nous pensons qu'il est dans l'intérêt de la France et de l'Europe que les prix du gaz et de l'électricité soient décorrélés.

Passer d'une dépendance à la Russie à une dépendance aux USA ne peut être une option pérenne. Quelles sont aujourd'hui vos pistes de travail, en matière par exemple de biogaz, de biomasse ou d'autres procédés ?

Nous attendons aussi, toujours, du Gouvernement qu'il obtienne au plus tôt de la commission européenne la mise en œuvre du statut de quasi-régie pour les concessions hydrauliques. Et nous demandons de porter une attention à la production hydrolienne dont l'impact territorial est fort là où elle existe déjà !

Vous l'avez compris, de nombreuses questions fondamentales ne trouvent pas de réponse dans les démarches actuelles.

Ne tardez pas à soumettre au Parlement un projet de loi de programmation énergie climat. C'est ce que nous vous demandons. Prendre le prétexte du contexte politique actuel n'est pas à la hauteur des défis de souveraineté énergétique que notre pays doit relever sans plus attendre !

Je vous remercie.